

Inde

Suicides dans les champs de coton
La marche des « sans-terre »

Agir ici et maintenant

Trois réseaux citoyens

Nous vous en parlions

Résultats de pétitions

ADEME

Une cantine à la sauce D.D.

DOSSIER

LE SYNDICALISME

De la Commune au CPE

Histoire du mouvement syndical français

Syndicalisme européen

Réformisme ou lutte de classe ?

Indépendance et stratégie syndicale

La Charte d'Amiens a 100 ans !

MEDEF

Droit du travail et droit syndical

Les adhérents du SNE s'expriment

Pourquoi je suis syndiqué ?

**POURQUOI LE
SYNDICALISME ?**

Édito

Fidèle à sa ligne éditoriale, ce numéro de SiNousEn vous invite de nouveau à sortir du cadre de l'ADEME. Cette fois pour un voyage dans l'histoire du syndicalisme. Ici, nous ne nous interrogerons pas sur les rôles des élus dans les différentes instances représentatives de l'agence. Tout cela nous le savons (et pas seulement de Marseille). Nous ne chercherons pas non plus à vous convaincre de voter pour les « listes Sne » le 19 octobre prochain (mais faites le quand même). Pour beaucoup, le choix est déjà fait, quand aux autres, nous les invitons à lire les professions de foi des 4 sections syndicales présentes à l'ADEME. Mais d'ailleurs, pourquoi 4 sections syndicales ?

En nous basant sur l'histoire et en prenant comme référence un texte rédigé il y a tout juste 100 ans, nous vous invitons à la réflexion sur quelques questions essentielles :

- Pourquoi autant de confédérations syndicales ?
- Quelle est la différence entre un syndicat réformiste et un syndicat de lutte de classe ?
- Les syndicats sont-ils trop politisés ou pas assez ?
- Pourquoi il y a 70 ans, l'occupation des usines nous permettent aujourd'hui de nous éclater sur la « danse des tongs » au camping ?
- Pourquoi certaines confédérations syndicales sont reconnues comme représentatives et pas les autres ?
- Pourquoi les patrons ne donnent-ils pas spontanément des augmentations de salaire, des congés supplémentaires... pourquoi faut-il toujours réclamer ? C'est pénible à la fin !
- Et puis d'abord pourquoi des syndicats ? À quoi ça sert les syndicats ? Si on les supprimait pour voir ? Pardon, ça a déjà été fait ? Quand ? En 1940 ? Ah ...



NOUS VOUS EN PARLIONS...

Lors des précédents numéros du SiNousEn, nous vous informions de pétitions en lignes. Dans ce numéro, quelques résultats....

Le collectif « Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans » s'opposait au gouvernement sur le projet de loi de prévention de la délinquance. Suite à un rapport de l'INSERM, le projet de texte instaurait une recherche systématique chez les enfants de « troubles du comportement » dans le cadre d'un dépistage précoce systématique de la délinquance.

L'appel a reçu plus de 190 000 signatures et aujourd'hui le gouvernement renonce à inscrire ces dispositions dans son projet de loi.

Mais, ce texte prévoit toujours la levée du secret professionnel pour « les acteurs sociaux et les professionnels de santé » au profit du Maire pour le cas où « la gravité des difficultés sociales, éducatives ou matérielles d'une personne ou de personnes composant une même famille appelle l'action de plusieurs intervenants » Autrement dit, il s'agirait pour les professionnels de santé ou de l'action sociale d'informer le Maire de difficultés qui relèvent d'un soutien social, éducatif ou de soins, au nom de la prévention de la délinquance. Le collectif juge cette levée dangereuse car un espace de confiance entre les familles et les professionnels est nécessaire pour un travail de prévention efficace et de qualité. Que dire si les personnes qui évoquent des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur fonction parentale et de leur vie privée auprès des acteurs sociaux sont systématiquement signalées au Maire ?

Un modèle de lettre type à envoyer à votre sénateur, votre maire ou votre député, au sujet du projet de loi de prévention de la délinquance et de la sauvegarde du secret professionnel (11 septembre 2006) est disponible en ligne sur le site du collectif : <http://www.pasde0deconduite.ras.eu.org/>



France Inter (17 h) : [Là bas si j'y suis](#). La direction de la chaîne envisageait la fin de l'émission de Daniel Mermet à la rentrée. Une pétition était lancée par les auditeurs.

Cette pétition en ligne a reçu **10 000 signatures par jour pendant 20 jours, entre le 16 juin et le 09 juillet 2006**, sans compter des milliers de soutiens par courrier. Au total, ce sont 215 972 auditeurs qui ont signé la pétition.

Si l'émission reste sur France Inter, ses horaires d'écoute ont changé et c'est désormais à 15 h, une heure d'audience beaucoup plus faible, que l'on peut retrouver ce programme.

[L'âge de faire](#) journal de l'écologie active (voir SiNousEn n°2) a sorti cet été son numéro 4. Au sommaire : Afrique : les femmes sortent de l'ombre ; La diversité alimentaire malmenée ; Tant d'allergies, pourquoi ? ; L'appel de Paris ; La démocratie résistera-t-elle au lobbying ? ; Négawatt : changer notre rapport à l'énergie ; Partir autrement ; L'économie solidaire, un autre monde à découvrir...

On peut lire le journal sur le site Internet. La version papier est vendue 0,50 € seulement, encore faut-il la trouver car elle n'est pas dans les kiosques ! Sur Angers, elle est disponible auprès de vos collègues du SNE. Le n°5 est sorti le 21 septembre.

ADEME

Grésillé : une cantine à la sauce développement durable
On pourra être fier d'inviter des partenaires à la cantine du nouveau siège social ! Ils y viendront pour se restaurer, mais aussi pour visiter et pratiquer eux-mêmes, avec nous, le tri sélectif des déchets de cuisine.

La cantine de l'ADEME sera une des toutes premières de France à mettre en œuvre ce tri des déchets alimentaires et leur compostage sur place ! Les déchets verts du parc apporteront le « structurant » nécessaire à un bon compostage mais feront aussi l'objet de nouvelles pratiques visant à les réduire et les valoriser sur place (paillage par exemple).

Un consultant spécialisé intervient pour faciliter cette démarche. Des aménagements ont d'ores et déjà été décidés pour adapter la cantine existante à ce tri des déchets alimentaires mais également des non alimentaires (emballages, ...).

Suicides dans les champs de coton

4 000 petits producteurs de coton se suicident chaque année en Inde. Rien qu'au Maharashtra, 60 producteurs de coton ont mis fin à leurs jours pendant le mois de juillet 2006.

Pas moins de 95 % des 3,2 millions de producteurs de coton de l'ouest de cet état de l'Inde sont criblés de dettes. Or le prix du coton baisse. Et l'État du Maharashtra s'est engagé auprès de l'OMC à arrêter d'acheter le coton de ses producteurs à un prix stable.

Et puis, il y a eu, à partir de 2004, la « graine miracle » (OGM), beaucoup plus chère à l'achat mais soi-disant résistante aux ravageurs du cotonnier et donc économisant des traitements phytosanitaires. Au bout d'une saison, les trop nombreux producteurs bernés par le mirage ont déchanté. La plupart de leurs plantations n'ont pas résisté aux parasites.

Dans une situation économique déplorable, les fermiers contractent de nouvelles dettes souvent à des taux exorbitants. Ceux qui se sont suicidés avaient une dette moyenne près de 4 fois plus élevée qu'un fermier en activité.

D'après un [article de Marie Perruchet pour RFI](#)

Les « sans-terre » marchent sur Delhi





L'accès à la terre est l'une des questions vitales posées par les organisations paysannes et notamment les mouvements des « sans-terre ». En Inde, [Ekta Parishad](#) un mouvement populaire coutumier des actions de terrain dans la tradition non-violente gandhienne (grandes marches, ...), a programmé une mobilisation sans précédent vers et sur la capitale Delhi pour octobre 2007. La préparation a déjà commencé et rentre dans sa phase publique. Une marche, comme celles qu'Ekta Parishad a l'habitude d'organiser, se prépare pour octobre 2006 en prélude à celle d'octobre 2007. Une sorte de répétition générale pour les militants et les responsables et surtout un avertissement solennel adressé aux autorités indiennes pour qu'elles prennent, enfin, au sérieux les revendications des paysans sans-terre.

Le Réseau Solidarité (voir ci-dessous) lance une [campagne de lettre](#) pour soutenir cette marche d'Ekta Parishad.

DES RÉSEAUX CITOYENS POUR AGIR

Adhérer au concept de développement durable est une bonne chose, mais agir pour contribuer personnellement à une mise en œuvre effective de ses principes, c'est mieux. En dehors des lumières à éteindre, des déchets à trier, des véhicules propres à acheter ... et donc au-delà des listes un peu ressassées des « bons » comportements à adopter individuellement dans la vie de tous les jours, il est des actions collectives moins médiatisées qui ont l'avantage d'être souvent efficaces sur des problèmes de grande envergure et de constituer en elles-mêmes des avancées significatives d'un pan trop souvent négligé du développement durable : le volet social et la bonne gouvernance.

Voici 3 réseaux qui ont fait de la campagne de lettres (postales ou électroniques) un instrument efficace de dénonciation, de propositions d'alternatives et de soutien à des initiatives citoyennes, au Nord comme au Sud.

Réseau	AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT <i>Association de mobilisation citoyenne en faveur de l'environnement</i>	AGIR ICI <i>Parce que le monde ne changera pas sans vous</i>	RÉSEAU SOLIDARITÉ 
Objectifs	Permettre aux citoyens de faire pression sur les décideurs en matière d'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et mobiliser les citoyens ; • Faire pression sur les décideurs ; • Proposer des solutions concrètes ; pour lutter efficacement contre les injustices.	Soutenir des hommes et des femmes des pays du Sud qui se mobilisent pour défendre leurs droits économiques et sociaux par le biais de campagnes de lettres de citoyens du Nord.
Ampleur	10 000 signataires	30 000 membres	7 000 signataires
Exemples de campagnes	Moins d'autoroute, plus de rail L'énergie, un bien précieux Des aliments sains, une agriculture durable Bouteilles et films plastiques : STOP LE PLASTOK ! Notre environnement, c'est notre santé 4x4 = Zéro de conduite ! 	Personnel de santé au Sud : Pénurie mortelle Bassin du Congo : A qui profite la forêt ? Armes : Un commerce qui tue ! Exportations de poulets : L'Europe plume l'Afrique ! Banque mondiale-FMI : Petits arrangements entre amis ! Campagne en faveur des droits des migrants 	Inde La mobilisation est en marche Haïti Chez Coca, les ouvriers trinquent Mali Sombres mines d'or Indonésie Prise de terres Costa-Rica Syndicalistes agressés Brésil Dix ans après, l'impunité 
Site	agirpourenvironnement.org/	agirici.org	reseau-solidarite.org

Définition

Le **syndicalisme** (de *syndic*, venant lui-même du grec *sundikos*, qui assiste quelqu'un en justice) est le mouvement qui vise à unifier les travailleurs dans des organisations, les syndicats, pour défendre leurs intérêts communs (hausse des salaires, meilleures conditions de travail, baisse du temps de travail, lutte contre le licenciement...).

Le syndicalisme désigne également l'action militante qui cherche à poursuivre les buts d'un syndicat.

Dans son sens le plus courant et le plus accepté, le terme *syndicalisme* s'applique aux syndicats professionnels et dans une moindre mesure aux syndicats étudiants et lycéens.

Le syndicalisme en France

Si, aujourd'hui, les grandes organisations syndicales sont moins puissantes, les syndicats sont encore présents dans la réalité du travail, même s'ils ont perdu une grande partie de leur assise tertiaire depuis les années 1970.

Alors que le taux de syndicalisation dans le secteur privé est à peine supérieur à 5 %, la France a un paysage syndical divisé, constitué de cinq confédérations représentatives de droit (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC et CFE-CGC) ainsi que trois grandes autres organisations (qui rassemblent chacune plus de monde que certaines organisations considérées comme représentatives) non représentatives de droit (l'UNSA, la FSU et l'Union syndicale Solidaires dont font partie entre autres les « SUD »).

D'après le ministère du travail, 8 % des travailleurs français étaient syndiqués en 2003.

D'après une étude du Ministère du Travail sur la syndicalisation (DARES, octobre 2004), le taux de syndicalisation est de 5,2 % dans le secteur privé et de 3,5 % dans les entreprises de moins de 50 salariés. Il n'est que de 2,4 % chez les salariés en CDD ou en intérim (contre 9,5 % chez les salariés en contrat à durée indéterminée et à temps complet). Selon un sondage TNS-Sofres de décembre 2005, les causes de non-syndicalisation sont :

- pour 38 %, le sentiment que les syndicats ne comprennent pas leur problème
- pour 36 %, la peur de représailles de leur direction
- pour 34 %, la division syndicale (80 % des sondés estimant qu'il y a trop de syndicats en France).

Il y a 100 ans, le congrès de la CGT à Amiens adoptait une résolution qui a fait date dans l'histoire du mouvement ouvrier français. Ce texte, révélateur des débats qui agitaient les syndicalistes de l'époque, nous interroge encore aujourd'hui sur les enjeux pour le syndicalisme face aux questions de fond :

- Comment lutter contre les attaques patronales et gouvernementales et le démantèlement des acquis sociaux ?
- Comment créer la convergence des luttes face au morcellement du salariat et à la logique de mise en concurrence mondialisée ?
- Comment poursuivre la dynamique du rejet de la constitution européenne sans se fourvoyer dans la logique électoraliste de 2007 ?

La volonté de ce dossier n'est pas de verser dans la commémoration nostalgique mais, en rappelant l'histoire du syndicalisme français, de débattre des stratégies syndicales à élaborer face à un capitalisme renforcé et mondialisé, et plus largement, de la capacité du mouvement social à œuvrer pour le projet de transformation de la société.

LA CHARTRE D'AMIENS

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT.

La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : d'une part, il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste, et d'autre part, il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale.

POURQUOI ÊTES-VOUS SYNDIQUÉS ?

Nous avons posé la question à des adhérents et sympathisants du Sne. Voici leurs réponses :

« Je suis syndiquée parce qu'il est important d'avoir des organisations pour représenter correctement les intérêts des salariés et les imposer et/ou défendre auprès notamment des employeurs mais aussi globalement auprès de tous les autres acteurs de la société. »

« Je me syndique pour donner du poids au dialogue avec la direction, parce que quand "on doit faire quelque chose", "on" ne doit pas être toujours l'autre. Je me syndique pour donner des moyens matériels au syndicat dans les valeurs duquel je me reconnais. »

« Parce que je suis tombée dans la marmite quand j'étais petite. »

« Parce que je crois qu'il faut que le maximum de salariés soient syndiqués pour que le dialogue social soit performant. »

« Pour moi on ne peut pas râler tout le temps après la direction et se replier sur soi-même, alors il faut s'investir pour faire changer les choses et aller à la rencontre des autres. »

« J'ai été soutenue par des syndicats pour mon intégration et aucun ne m'a demandé d'adhérer. Sans eux, je ne serais pas à l'ADEME. »

« Pour contribuer à un "collectif des agents de base", en faire une entité vivante, qui écoute,

apprend, imagine, propose, convainc, s'ouvre, discute, recherche l'intérêt collectif, s'engage, se bat, se réjouit, fait le point, communique ... »

« Je me syndique parce que je sais que, seule face à l'employeur, je ne fais pas le poids! »

« Parce que l'engagement pour une société plus juste doit pouvoir trouver son efficacité, trop souvent décevant dans la lutte politique, dans l'engagement associatif et syndical. »

« Parce que l'union fait la force, nécessaire pour veiller au respect des droits des salariés. »

« Pour comprendre le milieu professionnel dans lequel j'évolue, puis pour agir sur ce milieu. »

« Je me suis rendu compte que "s'éclater au travail pour une cause honorable (déjà le développement durable)" n'était pas suffisant. J'ai également pris conscience que l'héritage familial (du monde ouvrier dans mon cas) ne devait pas être bradé, même si j'avais accédé aux études supérieures et avec un statut social (ingénieur) "valorisé" à la fin des années 70 par rapport à mes parents, grands-parents et arrière grands-parents. »

« Parce que c'est le principe de la vie, il faut des boucles de feed-back pour qu'un organisme, pour qu'une organisation restent vivants. »

« Parce que c'est normal. Si je veux bénéficier des acquis des anciens et continuer à défendre les intérêts des salariés et citoyens dont je suis et dont sont aussi mes enfants, il est normal que je mouille ma chemise. J'aime assez le dicton suivant "aide-toi, le ciel t'aidera" c'est valable aussi pour les acquis sociaux. »

« ... par anticapitalisme primaire ! »

« Je suis syndiquée (depuis peu) parce que je pense que les syndicats sont des contre-pouvoirs indispensables dans le monde du travail et des politiques gouvernementales. »

« Défendre ses collègues, son outil de travail, ses conditions de travail, c'était la suite logique après 15 ans d'Agence et sans doute un retour à des valeurs d'éthique, de partage, de justice, d'engagement (dans le sens du "mouvement" également, se bouger et ne plus être seulement "spectateur"). Et cela m'a permis d'avoir une autre approche de l'Agence, les collègues, la direction... »

« En m'investissant au comité d'entreprise, je deviens plus responsable dans mon activité professionnelle puisqu'il m'est donné de réfléchir et de discuter de l'organisation et des orientations de l'ADEME »

LES DIFFÉRENTES VOIES DU SYNDICALISME EUROPÉEN

Au XIX^e siècle, 3 modèles politico-syndicaux se dessinent :

Le modèle marxiste affirme la supériorité du parti politique sur le syndicat qui ne devient plus qu'un « mécanisme de transmission » entre le parti et les masses.

Le modèle britannique, quant à lui, s'est affirmé d'abord en dehors des partis. L'originalité de ce syndicalisme est qu'il a créé son propre parti politique (Le Parti Travailleur). Le parti est alors le prolongement parlementaire des trade-unions (syndicats).

Le modèle français est un syndicalisme révolutionnaire qui réalise la synthèse entre l'anarchisme et différentes écoles socialistes. Ici, le syndicat assume la lutte économique et la lutte politique.

S'il fallait tirer de cette typologie 2 grands groupes, l'on distinguerait un **syndicalisme réformiste** (politisé de façon modérée) de revendication et de contrôle qui accepte la société capitaliste mais veut en obtenir le maximum d'avantages en la contrôlant, (ce sont les formes britanniques, scandinaves ou allemandes) et un syndicalisme de revendication et d'opposition révolutionnaire qui se définit comme un **syndicalisme de lutte de classe**, internationaliste, bâti sur un projet de changement de la société (Charte d'Amiens).

L'originalité britannique :
trade-unions et travaillisme

Le socialisme britannique reste absolument indissociable de l'histoire syndicale, et contrairement à ce qui se passa sur le continent le Labour Party est pour une bonne part l'œuvre des syndicats eux-mêmes qui aujourd'hui encore lui donnent les moyens de vivre. La voie britannique du socialisme se distingue de celles du Continent par son réformisme décidé fait d'empirisme et d'un certain scepticisme à l'égard des idéologies qui ont constitué des obstacles durables à l'implantation du marxisme en terres britanniques. S'il fallait résumer, c'est donc un syndicalisme réformiste qui s'est développé au Royaume-Uni, cherchant davantage à lutter par la négociation et les manifestations (la souplesse politique du XIX^e siècle y compte beaucoup) essentiellement pour les salaires ou les conditions de travail et non pour changer la société.

Le syndicalisme réformiste
allemand

L'Allemagne connaît dans l'ensemble un syndicalisme massif. Caractérisé par un lien étroit à la politique par l'intermédiaire de la social-démocratie sans s'y subordonner pour autant, privilégiant dialogue et consensus, démarche que l'on retrouve encore largement aujourd'hui et qu'adoptera le syndicalisme chrétien apparu en terres germaniques dès 1899. Typologiquement parlant, ce syndicalisme s'apparente donc davantage à celui du Royaume-Uni tout en se différenciant nettement sur certains aspects, notamment le rapport au socialisme et à la politique.

L'exemple français :
un syndicalisme imprégné de
politique

Le syndicalisme français est assez complexe et moins « monolithique » que ses voisins allemands et britanniques. Traversé en permanence par des courants idéologiques multiples et contradictoires, il s'affiche ouvertement révolutionnaire même si à la frontière certains seraient tentés par plus de modération et de réformisme. Les paramètres essentiels de cette prégnance de la pensée marxiste et anarchiste sont liés très étroitement aux révolutions et répressions dont les milieux ouvriers furent à la fois les acteurs et les victimes, ce qui constitue un particularisme historique déterminant par rapport au Royaume-Uni et à l'Allemagne.

HISTOIRE DU MOUVEMENT SYNDICAL FRANÇAIS

La Révolution française est issue de la conjugaison de deux mouvements :

la lutte politique contre l'oppression et la lutte sociale pour les salaires.

Ce mouvement populaire avec ces deux composantes assurera cent ans plus tard l'indépendance syndicale.

... qui sera depuis constamment remise en cause.

1791 Loi Le Chapelier

Elle interdit le droit de coalition des métiers et les grèves.

1831 Révolte des canuts à Lyon

Une partie des gardes nationaux rejoignent les insurgés qui brandissent le drapeau noir brodé de « Vivre en travaillant ou mourir en combattant » et refusent l'intrusion du politique dans le mouvement social. Le mouvement est brisé par Louis-Philippe.

1848 Révolution

Face à la répression menée par la bourgeoisie au pouvoir, jonction du mouvement social et républicain. Celle-ci met un terme définitif à la monarchie. Sous la pression populaire, le nouveau gouvernement adopte des mesures démocratiques et sociales : liberté d'association, suffrage universel, décret limitant le temps de travail à 10 heures, abolition de l'esclavage colonial...

1864 Création de l'Association Internationale des Travailleurs

Retenue par l'histoire sous le nom de I^{ère} Internationale. Celle-ci est à l'origine de l'organisation du mouvement ouvrier dans un cadre dépassant les frontières. Elle a appris aux travailleurs qu'ils constituent une classe.

1870 La Commune de Paris



Dernière révolution du XIX^e siècle, c'est aussi la première révolution prolétarienne. Outrés par l'armistice avec la Prusse, les Parisiens se révoltent contre le pouvoir et élisent une assemblée qui prend le nom de Commune. Les Communards développent un programme socialiste et fédéraliste, réorganisent l'économie au profit des travailleurs et instaurent, avant J.Ferry, l'éducation gratuite, laïque et obligatoire. La

répression « versaillaise » fait près de 30 000 morts.

1884 Loi Waldeck Rousseau

Elle autorise les syndicats professionnels ouvriers et patronaux.

1886 Fondation de la Fédération Nationale des Syndicats

1892 Création de la Fédération des Bourses du Travail

1895 Naissance de la Confédération Générale du Travail - CGT

Organisation unitaire et collective créée entre les divers syndicats et groupements ouvriers professionnels. Vote des statuts.

1905 Naissance à Paris de la Section Française de l'Internationale Ouvrière - SFIO

Autour de Jean Jaurès et de Jules Guesde .

Synthèse des idées marxistes et de la tradition de la Révolution Française.

1906 Congrès d'Amiens

Un texte important traite des rapports entre les syndicats et les partis politiques La Charte d'Amiens. Cette Charte peut être considérée comme l'acte de majorité du syndicalisme.

1919 Fondation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens - CFTC

1917 Révolution Russe

La victoire des Bolcheviks entraîne la création par Lénine de la III^e Internationale dite Internationale Communiste. Les conditions d'adhésions définies lors du second Congrès de la nouvelle Internationale, tant pour une organisation politique que syndicale posent un grave problème aux syndicalistes français opposés à toute tutelle politique.

1920 Création du Parti Communiste Français

Scission au sein de la SFIO dont la majorité se prononce pour l'adhésion à la III^e Internationale et crée le PCF.

1921-22 Création de la CGT-U

La scission se produit aussi dans le mouvement syndical avec des résultats inverses. La CGT lors de son Congrès confirme la Charte d'Amiens. La question de l'adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge créée par les révolutionnaires russes en liaison avec la III^e Internationale Communiste, provoque l'éclatement de la CGT et la Création de la CGT.U (CGT Unitaire, partisans de l'adhésion)

1926 Création de la CGT-SR

Par le Syndicaliste Révolutionnaire Pierre Besnard

1936 Front populaire et Guerre d'Espagne

La crise économique (1930), la menace fasciste (1933-1934), provoquent un rapprochement entre le PCF et la SFIO, qui trouve son prolongement au plan syndical. Le Congrès de l'unité de la CGT (réunification avec la CGT-U) se tient à Toulouse au cours duquel est adopté une nouvelle Charte. La victoire du Front Populaire (Léon Blum), au même moment entraîne une énorme croissance des effectifs de la CGT, une vague de grèves sans précédent, et surtout la signature des « Accords de Matignon » (semaine de 40 h sans perte de salaire, congés payés, assurances sociales, conventions collectives).

En Espagne un coup d'état militaire mené par le Général Franco est déclenché en juillet. Spontanément le peuple s'organise en milices et libère Barcelone en 2 jours. Parallèlement à la guerre, les travailleurs espagnols, sous l'impulsion de la CNT (Confédération National du Travail) et de la FAI (Fédération Anarchiste Ibérique) organisent la révolution sociale sur des bases autogestionnaires (expropriations, collectivisations, réformes agraires...). En 1937 les milices sont désarmées par les « brigades internationales » (staliniennes). En 1939 c'est la fin de « l'utopie réalisée ». On peut déplorer le peu de soutien du Front Populaire français.

1939 Seconde guerre mondiale

Les accords de Munich en 1938, puis la guerre d'Espagne accusent les divergences entre tendances. Les lois Daladier qui remettent en cause les acquis de 36 ne suffisent pas à rétablir un climat d'unité. Le pacte de non-agression Germano-Soviétique provoque une nouvelle scission au sein de la CGT.

1940 Dissolution des syndicats ouvriers et patronaux.

1943 Accords du Perreux

La guerre et la lutte commune dans la résistance à l'occupation allemande permettent la réunification clandestine de la CGT sur un accord verbal au Perreux.

1945 Fin de la seconde guerre mondiale

Création des comités d'entreprise et mise en place de la Sécurité Sociale qui devient le modèle et le symbole du syndicalisme.

Fondation de la FSM (Fédération Syndicale Mondiale) très rapidement maîtrisée par le Parti Communiste.

1947 Scission CGT/CGT-FO

Début de la guerre froide et lancement du Plan Marshall (reconstruction de l'Europe sous la houlette américaine) condamné par le PC et le reste de la CGT. Création de la CGT-FO (Force Ouvrière) favorable au Plan Marshall.

1947 Division

La FSM critique le Plan Marshall. Les syndicats américains, anglais et hollandais fondent la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres) à laquelle adhère FO. Naissance de la CNT France (anarcho-syndicaliste) par des réfugiés espagnols et des anciens de la CGT-SR

1964 Naissance de la CFDT

Déconfessionnalisation de la CFTC, naissance de la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) et maintien d'une CFTC minoritaire.

1968 Grève générale

En mai et juin 7 millions de grévistes occupent leurs usines. Accords de Grenelle : augmentation du SMIC, reconnaissance de la section syndicale à l'entreprise...

1981 Gouvernement de gauche

Nationalisations, 39 heures, 5^e semaine de congés payés, retraite à 60 ans. Création des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail).

Années 90-2000 De nouveaux syndicats

Création de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) par des syndicats exclus ou en dissidence avec la FEN et de l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes). Scission à la CNT : la ligne la moins « dogmatique » connaît alors un essor conséquent. Diverses prises de positions de la CFDT (loi Quilès, Plan Juppé, réforme des retraites...) et une nouvelle approche du syndicalisme entraînent des dissidences ainsi qu'un processus d'exclusions des Fédérations ayant pour résultat la création de SUD dans divers secteurs.

2003 Une 4^e section syndicale à l'ADEME

Suite à l'accord CFDT-gouvernement sur la réforme des retraites, des adhérents CFDT rejoignent le Syndicat National de l'Environnement.

2006 Victoire de l'unité syndicale

Le gouvernement fait voter par l'Assemblée la « Loi pour l'égalité des chances » permettant notamment le licenciement sans motif. En mars 3 millions de personnes (salariés, étudiants et lycéens) descendent dans la rue contre le CPE (Contrat Première Embauche).

On frôle la grève générale... en avril la loi est « modifiée ».

... à suivre

DROIT DU TRAVAIL ET DROIT SYNDICAL

Le droit au travail figure parmi les droits de l'homme, pourtant il a rarement bénéficié à tous à travers le plein emploi.

La condition de salarié a donné lieu à la construction progressive d'un droit spécifique appelé **Code du Travail**. Droit rarement octroyé même dans les périodes économiques les plus fastes, mais le plus souvent conquis de haute lutte par les salariés et leurs organisations syndicales.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le gouvernement et le MEDEF, qui jugent le droit du travail obsolète, se proposent de le rénover afin de le rendre :

- plus **lisible** et plus **accessible**,
- plus **cohérent** et plus **prévisible**,
- plus **efficace** et plus **sûr**,
- et donner toute sa place à la **négociation collective**...

... ainsi que l'annonce le « [Rapport de Virville](#) » remis le 15 janvier 2004 au gouvernement. (Voir également le document « [Moderniser le Code du travail : les 44 propositions du MEDEF](#) »).

La création du « nouveau CDD » préconisé dans ce rapport a fait grand bruit, pourtant il est bien loin d'en épuiser la richesse...

Le SNE s'est livré pour vous à l'exégèse du dit rapport, dont il vous livre synthétiquement la substance :

Affaiblissement du pouvoir législatif (Parlement) au profit de l'exécutif :

Le gouvernement aura le droit de rectifier par ordonnances les dispositions des lois nouvellement votées (propositions 3 et 5).

Affaiblissement du pouvoir judiciaire via :

La consultation obligatoire par les juges d'une commission paritaire ad hoc (11) ;

Recours à la Cour de Cassation pour les aspects nouveaux du droit (7).

Ralentissement de l'action de la justice :

Allongement des procédures (ci dessus) ;

Introduction de différés de 2 ans dans l'application des nouvelles lois (44) et des décisions de la Cour de Cassation (10).

Précarisation des contrats :

Nouveau contrat CDD, etc.

Promotion du statut « indépendant » par rapport au CDI ;

Modification unilatérale des clauses du contrat du travail par l'employeur (16) (non réponse du salarié = refus de la modif = possibilité de licenciement) ;

Contrat minimal « maison » opposable aux accords signés (14/15).

Réduction de la représentation des salariés :

Fusion DP+CE+DS en un « conseil d'entreprise » (24) ;

Réduction du nombre d'électeurs : les « indépendants » sont exclus de l'application du droit du travail + allongement de la durée de présence pour être électeur (28) ;

Allongement du mandat à 4 ans, donc davantage de sièges vacants (30).

Réduction des pouvoirs du CE :

Suppression des comités de groupe (25) ;

Le CE n'est plus consulté sur les accords signés, même minoritaires (34) ;

Le chef d'entreprise peut imposer certaines questions à l'ordre du jour (36)... et adapter le délai de convocation du CE à son gré (35) ;

Rapport annuel unique (30) ;

Le recours à expertise par le CE est réduit (37).

Immunité pénale de l'employeur :

... « excepté pour les comportements les plus graves » (?) 40)... (Déjà que sur 1 million d'infractions constatées annuellement par les inspecteurs du travail, seules 5 000 sont condamnées !).

Exonération des responsabilités de l'employeur :

Délai de prescription des recours indemnitaires ramené de 30 ans à 10 ans (ex : maladies du travail, suites d'accident), et à 5 ans pour les autres recours (9).

Plus quelques brouilles...

... **lisible, accessible, cohérent, prévisible, efficace et sûr, on vous dit !**

LAURENCE PARISOT NOUS LA SORT BONNE !

« **La liberté de penser s'arrête là où commence le code du travail.** »

à l'Assemblée générale du MEDEF en janvier 2005

« **La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ?** »

Le Figaro, 30 août 2005.

« **La précarité est une loi de la condition humaine.** »

France Inter, 3 septembre 2005

« **Le mot précarité est un mot à la mode qui a pour objectif de nous empêcher de réfléchir.** »

France Inter, 3 septembre 2005

« **Parce que se dire ou laisser croire à tout le monde aujourd'hui en France que nous pouvons entrer dans un métier, prendre un emploi et le garder quasiment à vie, c'est de l'utopie. Ou alors c'est de la fonctionnarisation, c'est proche de l'utopie communiste et on a vu comment elle s'est terminée.** »

France Inter, 3 septembre 2005

